

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, lorsque la Chambre a ajourné pour le dîner à une heure, j'étais en train de dire que le ministre se propose de rationaliser l'industrie du textile et du vêtement à un moment très mal choisi. En décembre, 538,000 personnes se sont trouvées sans travail dont 200,000 dans la province de Québec. Lorsque les statistiques de janvier seront publiées, je suis certain qu'elles indiqueront que plus de 600,000 travailleurs sont en chômage, et que ce chiffre s'établira à environ 750,000 en février et en mars.

M. D. Anderson (Esquimalt-Saanich): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne voulais pas interrompre la très intéressante allocution du député, mais je me demande si nous devons poursuivre le débat sans que l'opposition officielle y participe.

Des voix: Quelle honte.

M. Anderson: Je crois savoir que ce débat les intéresse et pourtant, ils n'ont pas encore paru.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre, je vous prie. Il est évident que la question de règlement ne se pose pas. Nous avons le quorum. Tous les députés sont égaux.

M. Orlikow: Ces deux industries sont très fortement concentrées dans la province de Québec. Les chiffres les plus récents que j'ai pu obtenir sur les compagnies qui emploient 20 personnes ou plus remontent au mois de septembre 1970. A cette date, 66,220 personnes travaillaient dans l'industrie textile dont 37,253, ou 56 p. 100, dans la province de Québec. Toute proposition visant à employait 87,559 personnes dont 56,516, ou 64.5 p. 100, dans la province de Québec. Toute proposition visant à rationaliser l'industrie et susceptible d'entraîner des perturbations et du chômage, soit provisoirement, soit de façon permanente, revêt une importance considérable, surtout en ce qui concerne la province de Québec, étant donné le taux de chômage élevé qui y sévit à l'heure actuelle. Il n'est donc pas étonnant que le gouvernement fasse de son mieux pour ce changement s'opère aussi méthodiquement que possible.

Je le répète, je ne crois pas au succès des tarifs douaniers, méthode traditionnelle de consolidation d'une industrie, et des contingents qui entraînent l'exclusion des importations. Nous sommes partisans d'une politique générale d'encouragement des importations dans tous les secteurs et du principe de la rationalisation. Cela a toujours été notre point de vue.

Des voix: Bravo!

M. Hogarth: Le voilà avec tous ses amis.

M. Orlikow: Lorsque le niveau de l'emploi baisse et que l'industrie est bouleversée par des politiques et des

programmes délibérés, on ne doit pas, à notre avis, faire porter le fardeau de ce bouleversement aux travailleurs directement et défavorablement touchés. Le ministre, qui a travaillé à l'élaboration de l'Accord canado-américain sur l'automobile, se souviendra que c'est exactement l'attitude que nous avons à cet égard. Tout en voyant d'un œil favorable le projet d'entente, nous avons vivement critiqué les faiblesses des dispositions qu'il comporte et qui ont entraîné la mise à pied provisoire ou permanente de travailleurs. Nous avons une piètre opinion de la réduction des postes de cheminots. Dans bien des cas, ces employés se sont trouvés sans emploi, ou obligés de se déplacer vers une autre ville ou une autre province. Nous avons critiqué sévèrement le gouvernement et Air Canada lorsque les services de réparation ont été déplacés de Winnipeg à Dorval.

• (2.10 p.m.)

Pour ces raisons, je n'ai pu m'empêcher d'éprouver beaucoup de satisfaction approbative en lisant les propositions du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) et surtout celles du ministre du Travail (M. Mackasey) en vue d'aider les travailleurs qui seront mis à pied ou auxquels nuira énormément la rationalisation projetée de l'industrie du textile et du vêtement. J'ai été un peu étonné, je l'avoue, de l'intervention du ministre du Travail. Je ne vois pas pourquoi le ministre de l'Industrie et du Commerce ou le ministre de la Main-d'œuvre (M. Lang), qui est beaucoup plus directement intéressé aux programmes concernant la main-d'œuvre, n'aurait pas pu prononcer ce discours, sauf que le ministre de la Main-d'œuvre vient de la Saskatchewan et non du Québec pour qui les propositions revêtent une bien plus grande importance. Si je me trompe, le ministre n'hésitera pas à me reprendre.

Je vais consigner au compte rendu les mesures que, selon le ministre du Travail, on se propose de prendre pour aider les ouvriers du textile à qui un préjudice sera porté. Mon intention, ce faisant, est de le féliciter de son initiative. Je cite des passages tirés des notes qu'on nous a distribuées sur le discours du ministre,—ils ne correspondent pas exactement à ce qui sera reproduit dans le hansard, mais je n'y peux rien. Le ministre a déclaré:

Tout d'abord, tous les travailleurs, quel que soit leur âge, qui touchent des prestations d'assurance-chômage dont l'emploi se rattache manifestement à ces industries, bénéficieront de prestations supplémentaires qui, ajoutées aux prestations d'assurance-chômage actuellement prévues, atteindront un total maximum de \$100 par semaine ou les deux tiers du salaire antérieure.

En second lieu, les ouvriers âgés de plus de 54 ans auront droit, lors de leur mise à pied, à des prestations de retraite anticipée représentant 50 p. 100 de leur salaire antérieur, et qui leur seront versées après la cessation du versement des prestations d'assurance-chômage et, au besoin, jusqu'au moment où, ayant atteint l'âge de 65 ans, ils deviendront admissibles au régime de pensions du Canada ainsi qu'à la pension de sécurité de la vieillesse. Au départ, les prestations de retraite anticipée atteindront un montant maximum de \$75 par semaine.

Le ministre a encore ajouté que ces prestations seraient indexées sur le coût de la vie.

Je veux en féliciter le gouvernement. Depuis des années nous demandons de ne pas laisser porter tout le fardeau des transformations aux travailleurs ou aux cultivateurs dont les politiques du gouvernement diminuent